



Charte 2050Today

Décarboner ensemble la Genève internationale

La version de référence est en anglais

Table des matières

Préambule	1
1 Introduction	2
1.1 <i>Le cadre</i>	2
1.2 <i>Références en matière d'action climatique</i>	2
1.3 <i>Principes</i>	4
1.4 <i>Rapports et calendrier</i>	4
1.5 <i>Priorités</i>	5
2 Secteurs d'action thématiques	6
2.1 <i>Energie</i>	7
2.1.1. Objectifs en matière d'énergie et de bâtiments durables	7
2.2 <i>Mobilité</i>	7
2.2.1. Objectifs de mobilité durable.....	8
2.3 <i>Alimentation</i>	8
2.3.1. Objectifs d'alimentation et de restauration durables	9
2.4 <i>Numérique responsable</i>	9
2.4.1. Objectifs du numérique responsable.....	10
2.5 <i>Biodiversité</i>	10
2.5.1. Objectifs de biodiversité	11
2.6 <i>Gestion des déchets</i>	11
2.6.1. Objectifs de gestion des déchets.....	12
3. Signature	13
ANNEXE	14
• Lignes directrices thématiques communes pour la développement d'un plan d'action	
14	

Préambule

2050Today est le forum d'action climatique de Genève où les institutions de la Genève internationale se réunissent et s'efforcent de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES).

Unis par cette vision de décarbonation, plus de 60 institutions de la Genève internationale ont décidé d'agir pour faire face aux défis du dérèglement climatique en mettant en œuvre des mesures concrètes. Des missions permanentes, des organisations internationales et des entités de la société civile ont convenu de mesurer et de réduire leurs émissions tout en confirmant leur détermination à travailler ensemble pour une action climatique efficace, inclusive et durable.

Parmi les principaux défis environnementaux et climatiques auxquels l'humanité est confrontée aujourd'hui, l'énergie, la mobilité, l'alimentation, la biodiversité, le numérique responsable et les changements de comportement sont des questions clés que 2050Today aborde, en tenant compte de la nécessité d'agir dans les limites planétaires.

Dans cette perspective, 2050Today souhaite mettre à profit son influence et son réseau exceptionnel pour rallier ses institutions participantes, institutions de la Genève internationale et parties prenantes, autour d'une Genève internationale sans carbone, en promouvant et en valorisant les activités et les comportements durables, au moyen de la présente Charte.

La Charte a été élaborée avec la contribution des membres de 2050Today, des autorités suisses compétentes et des partenaires experts concernés. Son contenu relève de la seule responsabilité de 2050Today. Elle est proposée comme un cadre commun et elle met à disposition des lignes directrices pratiques.

A cette fin, les signataires de la Charte expriment leur détermination à prendre les actions et mesures suivantes, en cohérence avec leurs cadres juridiques respectifs:

- Mesurer et évaluer leurs activités conformément aux objectifs de durabilité et d'émissions de GES convenus au niveau international
- Définir leurs propres objectifs de durabilité et leur plan d'action pour réduire les émissions de GES
- Communiquer sur leurs actions

Pour faciliter leur action en faveur du climat, 2050Today offre aux signataires un soutien coordonné grâce à des ressources ciblées en matière de connaissances et de suivi, une visibilité accrue.

1 Introduction

1.1 Le cadre

Le but de cette charte est de fixer un cadre commun basé sur des engagements définis avec des objectifs et des cibles à fixer individuellement par chaque institution afin de concevoir un plan d'action individuel pour la réduction des émissions de GES. Elle propose également des lignes directrices pour aider le personnel et les fournisseurs à comprendre les questions liées à l'environnement et au dérèglement climatique dans toutes les activités. Elle aborde en particulier les implications possibles sur l'énergie utilisée, les moyens de transport choisis, les produits sélectionnés, la nourriture proposée, les TIC utilisées, les déchets produits, la biodiversité et les changements de comportement qui pourraient s'avérer nécessaires.

Cette charte vise également à communiquer la vision des institutions participantes en termes d'activités et de pratiques durables, sans préjudice de leurs cadres juridiques et de leurs stratégies concernées.

Elle vise à sensibiliser et encourager l'action de toutes les parties prenantes, tant internes (direction et employés) qu'externes (fournisseurs, partenaires, consommateurs, etc.).

La signature de la Charte 2050Today n'implique aucune forme de responsabilité légale ou juridique de la part des signataires. Elle n'implique aucune obligation d'apporter une contribution financière à 2050Today ou d'engager des ressources. La signature de la Charte n'a pas pour effet de créer ou impliquer un partenariat, une association, une relation d'agence ou une coentreprise entre les signataires. Chaque signataire sera seul et entièrement responsable de tous les travaux et services effectués par son personnel, ses contractants ou ses agents dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte 2050Today.

1.2 Références en matière d'action climatique

Par l'Accord de Paris¹ adopté en 2015, les Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ont décidé de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques. Les Parties à l'Accord se sont engagés à réduire leurs émissions de GES en conséquence. Lors de la 21^{ème} Conférence des Parties à la CCNUCC (COP21), les Parties ont demandé au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) d'élaborer un rapport spécial sur les incidences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C et sur les trajectoires mondiales des GES qui y sont associées. Les modèles climatiques du GIEC ont montré que pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, les émissions anthropiques totales de GES devraient diminuer d'au moins 45 % d'ici à 2030 et atteindre un niveau net nul d'ici à 2050, par rapport aux niveaux de 2010².

En Suisse, les autorités fédérales, soutenues par un vote populaire, ont décidé de mettre en œuvre l'objectif de l'Accord de Paris en réduisant les émissions de GES de 50% d'ici 2030, et de 90% d'ici 2050, pour atteindre la neutralité carbone par rapport aux niveaux de 1990³.

Le canton de Genève a déclaré l'urgence climatique en 2019 et a établi son plan climat avec l'objectif de réduire les émissions de GES de 60% d'ici 2030, et de 90% d'ici 2050 pour atteindre la neutralité carbone par rapport au niveau de 1990. Cet objectif prend en compte les émissions indirectes de GES - émissions du territoire⁴.

La ville de Genève a déclaré l'urgence climatique en 2020. La Ville a défini son propre plan climat et s'est fixé les mêmes objectifs que le Canton de Genève⁵.

Le canton de Vaud a adopté son plan climat de première génération en 2020 et s'est fixé comme objectif de réduire ses émissions territoriales de GES entre 50% et 60% d'ici 2030, et d'atteindre la neutralité carbone en 2050 par rapport aux niveaux de 1990⁶.

La ville de Lausanne a élaboré son propre plan climatique et s'est fixé pour objectif d'atteindre zéro émission directe dans le domaine de la mobilité d'ici à 2030 et zéro émission directe dans tous les domaines d'ici à 2050. Globalement, ces objectifs correspondent à une réduction de 50 % des émissions directes de GES d'ici à 2030, de 70 % d'ici à 2040 et à une neutralité carbone d'ici à 2050⁷.

Afin de contribuer à atteindre les objectifs ci-dessus et en particulier sur les objectifs climatiques du canton de Genève, 2050Today recommande à ses membres de réduire leurs émissions par rapport aux niveaux de 1990 comme suit :

- 60 % des émissions de GES d'ici à 2030
- 90 % des émissions de GES d'ici à 2050 et neutralité carbone pour les 10 % restants.

En signant la présente Charte, les institutions participantes de 2050Today s'efforcent de tout mettre en œuvre - conformément à leurs juridictions respectives et aux objectifs climatiques qu'ils se sont fixés - pour contribuer à réduire les émissions de GES du territoire genevois de 60% d'ici 2030, respectivement de 50 à 60% pour les membres situés sur le territoire vaudois, (y compris les Scope 1 à 3) et à atteindre zéro émissions nettes d'ici 2050 (neutralité carbone) par rapport aux niveaux de 1990.

Quelle que soit la date à laquelle une institution rejoint la communauté 2050Today, il est recommandé de suivre les objectifs ci-dessus. Comme il n'est pas possible pour la plupart des membres d'évaluer leurs niveaux d'émissions de 1990, les facteurs d'ajustement suivants, basés sur les références de l'Office fédéral de l'environnement, du canton de Genève et de la ville de Genève, sont fournis à titre d'orientation possible pour une évaluation rétrospective⁵ :

Biens et services : stabilité (0%) entre 1990 et 2018
Mobilité terrestre : croissance de 2% entre 1990 et 2018
Mobilité aérienne : croissance de 75% entre 1990 et 2019

Si les valeurs de 1990 ne sont pas disponibles ou ne sont pas suffisamment représentatives de la situation réelle, la première période de référence mesurable et le point de départ peuvent être basés sur l'année de la première mesure de l'empreinte carbone.

1.3 Principes

Pour que ce cadre commun permette aux membres de 2050Today de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs de décarbonation qu'ils se sont fixés en accord avec l'Accord de Paris, la présente Charte définit cinq principes que les institutions participantes signataires s'engagent à respecter :

1. Mesurer régulièrement l'empreinte carbone de leurs activités selon les standards du protocole GHG, si possible une fois par an, et partager les résultats ;
2. Réaliser une évaluation approfondie de la situation initiale dans le(s) secteur(s) thématique(s) de la Charte sélectionné(s) par l'institution participante, dans les six mois suivant la signature à la Charte ;
3. Définir un plan d'action individuel en fixant les objectifs et les actions pertinents, et mettre en œuvre les différentes phases, selon les ressources disponibles, dans le but d'atteindre les objectifs correspondants dans les secteurs sélectionnés ;
4. Partager le plan d'action et les objectifs définis avec 2050Today dans les douze mois suivant la signature de la charte et faire rapport sur les secteurs de durabilité définis ;
5. Communiquer avec toutes les parties prenantes, tant internes (direction et employés) qu'externes (fournisseurs, partenaires, consommateurs, etc.) en les encourageant à contribuer autant que possible à la réalisation des objectifs de la Charte et à intégrer ces principes dans leurs opérations, le cas échéant et en tenant compte des règles et réglementations de leur organisation.

1.4 Rapports et calendrier

La définition du plan d'action individuel sur les objectifs de durabilité proposés, tels que détaillés ci-dessous, donne aux institutions participantes la possibilité de fixer les objectifs nécessaires pour atteindre les objectifs recommandés et parvenir à une Genève internationale sans émissions de carbone.

Afin de faciliter le suivi des objectifs fixés par chaque institution participante et d'organiser un cadre commun, la présente charte définit trois années d'échéance permettant l'évaluation des plans d'action individuels et le partage des meilleures pratiques sur les résultats obtenus. Les rapports sont conçus pour être succincts et efficaces afin de garantir que l'impact des actions entreprises pour réduire les émissions de GES puisse être mesuré.

Les échéances des années de référence commune et les dates cibles proposées sont:

- 2025
- 2028
- 2030

Il est fortement recommandé que le rapport sur l'empreinte carbone soit annuel.

1.5 Priorités

Afin de maximiser l'impact des objectifs et des actions fixés individuellement pour les thèmes de durabilité sélectionnés par chaque institution lors de la définition de son propre plan d'action, la présente Charte fournit une indication qualitative de l'importance et de l'impact environnemental et social, définie par un niveau de priorité. Les niveaux de priorité correspondant aux objectifs et actions proposés sont indiqués en annexe. 2050Today recommande de choisir les objectifs et les actions en tenant compte de leur niveau de priorité afin d'obtenir l'impact le plus élevé, comme suit :

Niveau 1 : Priorité maximale

Niveau 2 : Très important

Niveau 3 : Recommandé

2 Secteurs d'action thématiques

Pour faire face aux implications des émissions de GES identifiées par les empreintes carbone respectives, la présente Charte recommande de prendre en considération les secteurs thématiques définis ci-dessous pour que les institutions participantes définissent leur propre plan d'action en fixant leurs propres objectifs pertinents et ambitieux, des actions spécifiques et des cibles correspondantes à atteindre afin de mettre en œuvre leur plan d'action.

Quant aux institutions qui ont déjà leur propre plan d'action ou qui souhaitent le définir selon leurs propres références, la Charte leur permet de comparer les meilleures pratiques avec le cadre commun établi et de favoriser des échanges mutuels et fructueux sur leurs actions afin d'en assurer une mise en œuvre la plus efficace possible. Les principes directeurs de la Charte sont conçus pour permettre aux institutions d'y adhérer quelle que soit la manière dont elles définissent ou ont défini leurs plans d'action respectifs.

Bien que 2050Today encourage ses membres à agir dans tous les secteurs d'action thématiques énumérés ci-dessous, les signataires sont libres de choisir les secteurs sur lesquels ils souhaitent se concentrer et pour lesquels ils prévoient de développer des plans d'action et des évaluations. Lorsqu'ils partageront leur plan d'action, les signataires indiqueront les secteurs choisis.

Un ensemble complet de **lignes directrices thématiques communes** visant à définir un plan d'action est proposé en annexe pour chaque secteur. Il fournit une description détaillée des objectifs d'intervention thématiques indiqués ci-dessous.

Un **outil d'évaluation et de plan d'action** secteur par secteur est également inclus dans les lignes directrices communes afin de permettre une évaluation approfondie de la situation initiale propre à chaque institution. Sur la base de leur propre évaluation, les institutions participantes peuvent ensuite définir leur propre plan d'action en utilisant les objectifs, les actions et les cibles proposés. Les objectifs, actions et cibles proposés sont des exemples non exhaustifs, à définir et à adapter à la situation initiale de chaque membre.

Afin de mettre en œuvre avec succès leur plan d'action défini, les institutions participantes sont invitées à mettre en place - pour chaque secteur sélectionné - les mesures appropriées pour atteindre les objectifs suivants :

1. Mettre en place de mesures de gestion pour assurer la mise en œuvre du plan d'action
2. Evaluer la durabilité dans le temps
3. Se faire le champion du changement et impliquer toutes les parties prenantes

Ces trois objectifs s'appliquent à tous les domaines d'intervention. Comme leur réalisation par secteur peut nécessiter des actions spécifiques et différentes, l'annexe propose des actions respectives pour chaque secteur.

Sauf mention contraire explicite, tout travail produit par des activités de collaboration dans le cadre de la présente Charte peut être partagé et utilisé sous une licence publique Creative Commons " Attribution 4.0 International " (CC BY 4.0).

2.1. Energie

La consommation d'énergie (thermique et électrique) des bâtiments représente 40% de la consommation totale d'énergie finale en Suisse. Cela correspond à une consommation de 90TWh par an⁸.

Selon le plan climat de Genève et le bilan carbone cantonal associé, la consommation énergétique des bâtiments est responsable de 40% des émissions cantonales de gaz à effet de serre, devant la mobilité terrestre et aérienne (29%) et les consommables (28%). 86 % des émissions totales des bâtiments proviennent de la consommation de chauffage fossile et 14 % de la consommation d'électricité⁹. La réduction et la décarbonation de la consommation d'énergie des bâtiments sont donc essentielles pour préserver l'avenir de notre planète.

En outre, il ne faut pas oublier l'énergie intrinsèque et les émissions indirectes de carbone correspondantes concernant les nouveaux bâtiments ainsi que la transformation et la rénovation des bâtiments, car elles représentent environ un quart de l'énergie primaire totale nécessaire à la production et à l'exploitation du bâtiment ainsi qu'aux déplacements des utilisateurs¹⁰. La démolition d'un bâtiment plutôt que sa rénovation peut également avoir une empreinte carbone plus élevée si l'on considère l'ensemble du cycle de vie.

Cette Charte démontre la détermination à intégrer les principes de la suffisance énergétique¹¹ - utiliser l'énergie dans les limites planétaires - dans tous les aspects de l'infrastructure du (des) bâtiment(s) en tenant compte de la quantité et de la qualité des services énergétiques requis.

2.1.1. Objectifs en matière d'énergie et de bâtiments durables

Les thèmes abordés sont basés sur différentes recommandations fédérales et cantonales sur l'efficacité énergétique et les bâtiments durables¹².

Avec cette Charte, les institutions signataires expriment leur détermination à prendre des mesures pour atteindre les objectifs suivants en matière d'énergie et de bâtiments lors de la définition de leur plan d'action :

1. Déployer des systèmes énergétiques durables
2. Améliorer l'efficacité énergétique
3. Réduire la demande de services énergétiques

2.2. Mobilité

En Suisse, la mobilité est une source très importante d'émissions de CO₂. En 2020, les émissions de CO₂ provenant des transports (sans le transport aérien) s'élèvent à 13,4 millions de tonnes, ce qui correspond à près de 40 % des émissions nationales totales.

Par ailleurs, l'impact CO₂ du transport aérien est également très important. En 2019, le transport aérien était responsable de 11 % des émissions de CO₂ en Suisse. En appliquant un facteur de forçage radiatif (RFI), l'impact climatique du transport aérien s'élève à 27%.

Le canton de Genève s'est fixé des objectifs très ambitieux pour réduire les émissions de CO₂ provenant des transports d'ici à 2030 :

- Une réduction de 40 % du trafic individuel motorisé (voitures et motos/scooters)
- Une augmentation de la part des véhicules électriques : jusqu'à 40 % du parc automobile genevois.

Pour atteindre ces objectifs, les employeurs du canton en général, et les membres de 2050Today en particulier, ont un rôle majeur à jouer pour influencer et accompagner leurs employés et visiteurs à changer leurs habitudes de mobilité dans le sens de la durabilité.

2.2.1. Objectifs de mobilité durable

Les thèmes abordés sont basés sur différentes recommandations fédérales et cantonales en matière de mobilité durable.

Avec cette Charte, les institutions signataires expriment leur détermination à prendre des mesures pour atteindre les objectifs de mobilité suivants lors de la définition de leur plan d'action :

1. Mise en œuvre de mesures d'incitation à la mobilité durable
2. Adopter des systèmes de gestion du stationnement favorisant la mobilité durable
3. Fournir des solutions innovantes pour une mobilité durable

2.3. Alimentation

L'alimentation représente 28% de l'impact environnemental de la consommation en Suisse, devant le logement (24%) et la mobilité (12%)¹³. Les restaurants et les acteurs de l'industrie alimentaire (producteurs, transformateurs, fournisseurs, etc.) ont donc un rôle crucial à jouer pour préserver l'avenir de notre planète.

Les choix quotidiens des professionnels de la restauration peuvent avoir des conséquences massives sur différents aspects du développement durable tels que : les émissions de gaz à effet de serre (en particulier le CO₂) et leur impact sur le climat, la perte de biodiversité, la pollution de l'eau, la dégradation des sols, les déchets, le bien-être des animaux, les conditions de travail, la sécurité alimentaire et la santé.

Le secteur de la restauration, qu'elle soit commerciale ou institutionnelle, sert chaque jour un volume considérable de repas, ce qui lui confère certaines responsabilités vis-à-vis de ses partenaires et de ses clients, mais aussi des citoyens et de l'environnement. Ces responsabilités incluent la préparation de plats respectueux des consommateurs et de la planète.

Cette charte témoigne de la détermination des signataires à intégrer les principes du développement durable dans tous les aspects de l'activité de la restauration, et de défendre ces principes dans leurs relations avec l'ensemble des partenaires et des clients.

2.3.1. Objectifs d'alimentation et de restauration durables

Les thèmes abordés sont basés sur les recommandations de l'Office fédéral de l'environnement pour une restauration collective durable (2020).

Avec cette Charte, les institutions signataires expriment leur détermination à prendre des mesures pour atteindre les objectifs suivants en matière d'alimentation et de restauration lors de la définition de leur plan d'action :

1. S'approvisionner en produits durables
2. Promouvoir une alimentation saine et équilibrée sur le plan nutritionnel
3. Prévenir le gaspillage alimentaire
4. Réduire les emballages alimentaires
5. Recourir à des installations d'alimentation et de restauration durables

2.4. Numérique responsable

Smartphones, ordinateurs, tablettes, télévisions et autres objets connectés donnent un sentiment de connexion immatérielle, alors qu'ils sont tous des objets bien réels. De leur fabrication à leur fin de vie, ils ont un impact sur l'environnement, y compris pendant leur utilisation. Antennes-relais, satellites, serveurs et centres de données sont nécessaires pour transporter, traiter et stocker toutes nos données. Le secteur numérique mobilise beaucoup de ressources, représentant 2 à 4 % des émissions totales de gaz à effet de serre dans le monde, une proportion croissante qui correspond à celle du transport aérien. Il consomme environ 10% de l'électricité en Europe, et en Suisse près de 8% de l'électricité est utilisée par les infrastructures liées à l'internet. A titre de comparaison, les chemins de fer consomment un peu plus de 5% en Suisse et l'éclairage public moins de 1%. L'espace utilisé par 93 centres de données basés en Suisse équivaut à près de 154'000 m², soit environ 24 terrains de football. Ils consomment à eux seuls 3,6 % de l'électricité du pays. Une simple recherche sur le web correspond à l'émission d'environ 7 grammes de CO₂, et l'envoi d'un e-mail en génère un peu moins de 20 grammes. En moyenne, une institution émet plus de 130 kg de CO₂ par employé chaque année, rien que pour l'activité de courrier électronique.

L'impact de la technologie numérique est donc une source croissante de préoccupation environnementale, car les centres de données et les serveurs informatiques se développent pour soutenir diverses activités en ligne. Les sociétés deviennent de plus en plus numériques, avec des services et des contenus en ligne disponibles et consommés en permanence. Pour minimiser cet impact environnemental, il est nécessaire de changer les pratiques et les habitudes et de mettre

en œuvre une approche informatique durable qui permette de bénéficier du potentiel d'amélioration des TIC tout en réduisant leurs conséquences néfastes.

Si les technologies numériques ont une empreinte carbone certaine, elles peuvent aussi être un levier pour réduire celle d'autres secteurs. Créer une solution numérique à un problème donné pour en réduire l'empreinte, c'est ce qu'on appelle l'IT for Green. Cette solution numérique pour la durabilité doit être défendue tout en la développant de manière à réduire son impact sur l'environnement.

2.4.1. Objectifs du numérique responsable

Les thèmes abordés sont basés sur diverses recommandations pour la promotion du numérique responsable, notamment celles de l'Institut suisse.

Avec cette charte, les institutions signataires expriment leur détermination à prendre des mesures pour atteindre les objectifs suivants en matière numérique responsable lors de la définition de leur plan d'action :

1. Rationaliser l'équipement informatique
2. Réduire l'impact environnemental des technologies de l'information
3. Optimiser la consommation d'énergie des technologies de l'information

2.5. Biodiversité

Les processus d'évolution ont généré une palette riche et merveilleuse d'espèces et d'écosystèmes, qui méritent tous d'être protégés pour leur propre intérêt et dont l'homme dépend en fin de compte pour son existence et son bien-être. Entre autres services, les écosystèmes capturent le CO₂ et contribuent donc à l'atténuation du changement climatique. La végétation en général aide les populations à s'adapter aux nouvelles conditions climatiques en jouant le rôle de thermorégulateur dans et autour des villes. Les actions menées par l'homme - principalement la conversion des terres, la surexploitation des ressources naturelles et le dérèglement climatique - sont devenues insoutenables. En d'autres termes, l'homme est aujourd'hui à l'origine d'une perte nette de la richesse des espèces et entrave la capacité de la nature à contribuer au bien-être de l'humanité.

Toutes les institutions peuvent contribuer à la protection de la biodiversité et à sa contribution au bien-être humain par le biais d'une approche à deux volets. Tout d'abord, chaque acteur peut gérer ses propres propriétés foncières de manière à favoriser les résultats positifs pour la nature. Des travaux récents ont permis d'identifier des mesures simples qui guident les institutions sur la manière de favoriser la biodiversité locale. En outre, la Suisse a l'une des empreintes environnementales les plus élevées au monde (4,3 hectares globaux par habitant en 2018) et chaque acteur doit donc également prendre en compte les impacts indésirables sur la biodiversité des processus de consommation et de commerce. En effet, l'importation de produits transformés,

de matières premières et de denrées alimentaires a des effets néfastes ailleurs, qui sont souvent invisibles et invisibles. La deuxième approche consiste donc à identifier des mesures qui réduisent de manière significative ces impacts invisibles.

2.5.1. Objectifs de biodiversité

Les objectifs en matière de biodiversité visent à la fois à favoriser la biodiversité locale en contribuant à l'infrastructure verte du Grand Genève et à réduire les impacts négatifs sur la biodiversité ailleurs, tout en s'adaptant au changement climatique et en l'atténuant. Les thèmes abordés s'appuient sur les travaux récents menés à Genève pour intégrer des mesures favorables à la biodiversité dans la planification urbaine, sur le plan d'action Biodiversité du canton et sur la Charte du Grand Genève pour une transition écologique en 2050.

Avec cette charte, les institutions signataires expriment leur détermination à agir en faveur des objectifs de biodiversité suivants lors de la définition de leur plan d'action :

1. Accroître la naturalité des installations
2. Évaluer et réduire les principales voies de consommation qui ont un impact négatif sur la biodiversité

2.6. Gestion des déchets

La production de déchets a augmenté massivement dans le monde au cours des dernières décennies. D'ici 2050, la production mondiale de déchets solides municipaux sera passée de 2 à 3,4 milliards de tonnes, selon un rapport de la Banque mondiale. Cette tendance est due à un certain nombre de facteurs, notamment la croissance démographique, l'urbanisation, la croissance économique et les habitudes d'achat des consommateurs. Moins de 20 % des déchets sont recyclés chaque année et d'énormes quantités sont encore mises en décharge. Les déchets mal gérés polluent les océans, bouchent les égouts, transmettent des maladies, augmentent les problèmes respiratoires, blessent les animaux qui les mangent par erreur et affectent le développement économique, notamment en réduisant le tourisme.

La Suisse produit 80 à 90 millions de tonnes de déchets par an. Les secteurs de la construction et des transports représentent 9/10 des déchets produits. Les déchets municipaux (7 %) sont en constante augmentation et représentaient plus de 6 millions de tonnes en 2021, soit 698 kg par personne.

Dans le canton de Genève, le tri des déchets est obligatoire pour tous : ménages, entreprises, établissements publics autonomes et collectivités publiques. L'objectif du canton est de réduire les déchets incinérables de 25 % d'ici 2025 et d'atteindre 80 % de tri des déchets valorisables.

2.6.1. Objectifs de gestion des déchets

Les thèmes abordés sont basés sur les recommandations du Service de géologie, sols et déchets (GESDEC), Office cantonal de l'environnement, Département du territoire.

Avec cette charte, les institutions signataires expriment leur détermination à prendre des mesures pour atteindre les objectifs suivants en matière de gestion des déchets lors de la définition de leur plan d'action :

1. Éviter les déchets à la source
2. Améliorer la circularité pour une meilleure utilisation des ressources

3. Signature

Nous, (nom de l'institution) exprimons notre détermination à prendre les actions et mesures suivantes, conformes à nos cadres juridiques respectifs, pour une Genève internationale sans carbone :

1. **Mesurer régulièrement l'empreinte carbone de** nos activités ;
2. **Réaliser une première évaluation de notre situation** sur un ou éventuellement plusieurs secteurs de durabilité de la Charte ;
3. **Définir notre propre plan d'action** et le mettre en œuvre pour atteindre les objectifs correspondants ;
4. **Partager le plan d'action** avec 2050Today et établir des rapports sur les thèmes de durabilité définis ;
5. **Communiquer sur notre action en faveur du climat.**

Lieu et date :

Nom et prénom :

Titre :

Signature :

ANNEXE

- **Lignes directrices thématiques communes pour la développement d'un plan d'action**

1. L'énergie	Lignes directrices thématiques	Outil d'évaluation et de plan d'action
2. Mobilité	Lignes directrices thématiques	Outil d'évaluation et de plan d'action
3. Alimentation	Lignes directrices thématiques	Outil d'évaluation et de plan d'action
4. Numérique responsable	Lignes directrices thématiques	Outil d'évaluation et de plan d'action
5. Biodiversité	Lignes directrices thématiques	Outil d'évaluation et de plan d'action
6. Gestion des déchets	Lignes directrices thématiques	Outil d'évaluation et de plan d'action

¹ <https://unfccc.int/fr/a-propos-des-ndcs/l-accord-de-paris>

² <https://www.ipcc.ch/sr15/>

³ (<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-82140.html>)

⁴ <https://monplanclimat.ch/geneve/plan-climat/objectifs.html>

⁵ <https://www.geneve.ch/fr/document/strategie-climat-ville-geneve-document-technique>

⁶ <https://www.vd.ch/themes/environnement/climat>

⁷ <https://www.lausanne.ch/portrait/climat/plan-climat.html>

⁸ Parc immobilier 2050 - Vision de l'OFEN, version du 1^{er} mars 2022

⁹ Plan Climat cantonal Genève 2030, 2^e génération - <https://www.ge.ch/document/24973/telecharger>

¹⁰ L'énergie grise dans les transformations de bâtiments - Guide pour les professionnels du bâtiment

¹¹ <https://www.energysufficiency.org>

¹² Office fédéral de l'énergie - Vision 2050 sur les bâtiments, Plan énergétique genevois 2020-2030

¹³ <https://www.meschoixenvironnement.ch>